



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombres de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 15
Date de convocation : 5 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Vouvant s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur convocation adressée par le maire en date du 5 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Xavier PHILIPPOT, Maire.

Étaient présents : Xavier PHILIPPOT, Jean-Pierre GOIN, David MAROLLEAU, Sylvie MEUNIER, Didier BELAUD, Ghislaine BAUDOUIN, Anthony METAY, Ludovic GERON, Yves ROUSSEAU, Magalie MOREAU, Sophie FORESTIER, Lucie MAROT, Murielle PARPAILLON, Myriam GARREAU formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Stéphane DUBOIS à Myriam GARREAU

Secrétaire de séance : Ghislaine BAUDOUIN

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

DÉLIBÉRATIONS :

Décision modificative n° 1 : fonctionnement Chapitre 67 article 673

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1612-11 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

Vu la délibération n° 2026-04-46 du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés accepte les transferts de crédits comme indiqués ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	160.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	160.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	160.00 €	160.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		160.00 €		0.00 €

Décision modificative n° 2 : Intérêts

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1612-11 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

Vu la délibération n° 2026-04-46 du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés accepte les transferts de crédits comme indiqués ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	6 029.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 029.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts régies à l'échéance	0.00 €	6 029.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	6 029.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 029.00 €	6 029.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		6 029.00 €		0.00 €

Décision modificative n° 3 : Annuités

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1612-11 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

Vu la délibération n° 2026-04-46 du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés accepte les transferts de crédits comme indiqués ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	4 167.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	4 167.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-62 : VOIRIE	4 167.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 167.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 167.00 €	4 167.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		4 167.00 €		0.00 €

Décision modificative n° 4 : Maison de santé

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1612-11 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

Vu la délibération n° 2026-04-46 du 23 avril 2026 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés accepte les transferts de crédits comme indiqués ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151-62 : VOIRIE	25 835.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-94 : POLE SANTE	0.00 €	25 835.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2138-94 : POLE SANTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 728.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 835.00 €	25 835.00 €	0.00 €	44 728.00 €
Total INVESTISSEMENT	25 835.00 €	25 835.00 €	0.00 €	44 728.00 €
Total Général		0.00 €		44 728.00 €

Convention AXA

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) : Article L. 2121-29

Vu le code des assurances : Articles L. 111-1 et suivants

Vu le code de la santé publique et le code de la Sécurité sociale

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) : Articles L. 2122-1 et L. 2125-1

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la précédente convention établie avec la Société d'Assurance AXA a pris fin le 31 décembre 2025.

A cet effet, il est proposé une nouvelle convention dans les mêmes conditions que la précédente à savoir :

Offres & Formules : Contrats « Santé, Obsèques et Dépendance » (*Ma Santé 100 % Néo, 125 % Néo, 150 % Néo*) avec options *Hospi, Optique/Dentaire et Confort*.

Réductions tarifaires : 20 % pour les 60 ans et plus ; 20 % pour les travailleurs non-salariés (agricoles ou non) ; 10 % pour les autres habitants.

Durée de la convention : 12 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présentes et représentés, accepte la proposition de convention AXA quelle que définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Devis Entreprise PAINSARD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'électricité à l'atelier communal, Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise PAINSARD, d'un montant HT de 3 628.88 €, soit 4 354.66 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal des statuer sur ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés accepte le devis de l'entreprise PAINSARD, d'un montant HT de 3 628.88 €, soit 4 354.66 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis, et dit que les dépenses seront inscrites au BP.

Instauration de la taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter de 2027.

Rappelle les conditions d'assujettissements des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, décide d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

QUESTIONS DIVERSES

RPI : Réunion le 17 septembre 2026 à Bourneau

Feu d'artifice confirmé pour le marché de Noël

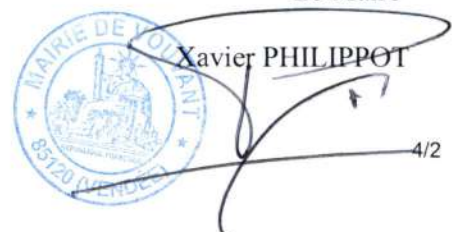
Commissions diverses : demande de compte-rendu des réunions

Le Secrétaire de séance

Ghislaine BAUDOUIN



Le Maire



Xavier PHILIPPOT